



Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat
ancien cimetière - partie n°1
Concession n° 304 - LAFLEUR FRANCOIS
Délivrée le 17/07/1904

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : Inconnu

Aujourd'hui, le 25 avril 2023, à 9 heures de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 17 avril 2023, régulièrement *publié dans la presse locale, sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Nous y avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de l'Acte original en mairie dont une copie est ci-annexée

tour en métal rouillé, décorations funéraires en mauvais état, stèle brisée, bordure disjointe et fissurée

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police



Signature du maire





Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 063-216300194-20230626-CIM2023_40-AR

Berger
Levrault

CONCESSION N°1504

CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :

LAFLEUR FRANCOIS

Titre de concession : Acte original en mairie

Date d'acquisition : 17/07/1904 **Cimetière** : ancien cimetière - partie n°1

Etat général depuis le dernier procès-verbal : Mauvais état général. L'aspect s'est dégradé depuis le dernier procès-verbal

Superficie : 6 m² **Durée de la concession** : perpétuelle

Description de la concession : stèle funéraire, bordure en fer forgé, diverse terrain nu

Présence de végétation Si oui, à décrire : Concession en herbe

Objets funéraires : stèle

Liste des défunts inhumés (connus) : LAFLEUR Pierre (02/09/1867-17/07/1904) - illisible

Observations : tour en métal rouillé, décorations funéraires en mauvais état , stèle brisée, bordure disjointe et fissurée

RAPPEL DE LA PROCEDURE

➤ **Procès-verbal de constatation n°1 en date du 23/09/2019, avec les signatures de :**

**** Didier LAVILLE (Mr Le Maire) ;**

**** Christine MANDON (La 1^{ère} Adjointe) ;**

**** Stéphane KALMES (Policier Municipal de la commune d'AULNAT)**

Publication du Procès-verbal de constatation n°1 en date du 05/12/2019

Date d'affichage des extraits Procès-verbal de constatation pendant un mois, à quinze jours d'intervalle :

- du 05/12/2019 au 05/01/2020,
- du 21/01/2020 au 21/02/2020,
- 09/03/2020 au 09/04/2020,

Envoi à la préfecture le 27/09/2022

Visites de contrôle : 24/05/2018, 25/06/2018, 09/06/2021, 08/10/2021, 15/09/2021, 06/10/2022, 06/03/2023

➤ **Procès-verbal de constatation final du 25/04/2023, avec les signatures de :**

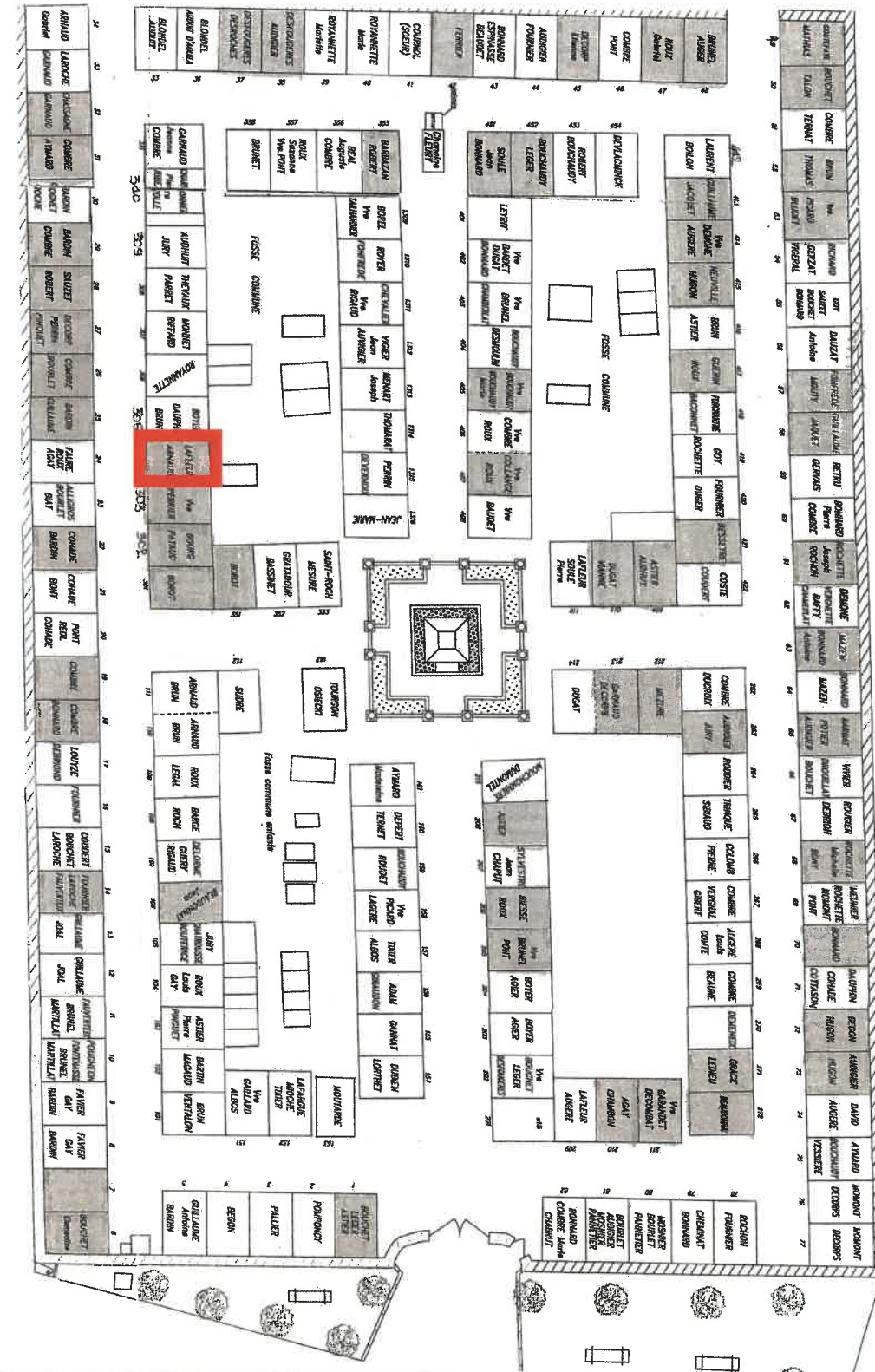
**** Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

**** Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).**



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une co

Plan





Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°304

Acte de concession

N° 4 *Marsala*

DEPARTEMENT de l'Orne n° 304

COMMUNE de *Chamau*

ARRONDISSEMENT de *Chamau*

CANTON de *Chamau*

CONCESSION A PERPETUITE

Sépulture dans le Cimetière communal

Nous, MAIRE de la commune de *Chamau*

Vu le décret du 23 octobre 1811 (22 Juin 1864) dans ses dispositions relatives aux Concessions de terrain pour fondation de sépulture dans les communes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 décembre 1881, relatif aux conditions de concession ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet de département en date du _____

Approuvé de l'avis du Conseil Municipal donné par délibération en date du *1 Mars 1891* et ayant le but d'accorder la concession de terrain pour sépulture :

A la demande émise par le *Sieur Trépo*

qui a obtenu la Concession perpétuelle de *un* terrain de *un* mètre de largeur sur *un* mètre de profondeur et qui a demandé de cette concession, pour y faire à perpétuité la sépulture particulière de *sa famille*

Il a été convenu et agréé par le *Sieur Trépo*

de verser immédiatement dans la Caisse du Recueil municipal, pour prix principal de cette concession, la somme de *Cent* francs

à verser en *Cent* francs en profit de la commune et *Cent* francs en profit des parents le tout conformément aux délibérations et arrêtés précités.

ARRÊTÉ

A été pris par

Il est fait concession perpétuelle, à partir de ce jour, au profit de l'impétrant susnommé, de *un* terrain de *un* mètre de largeur sur *un* mètre de profondeur, dans le cimetière de la commune de *Chamau* pour y fonder la sépulture perpétuelle et particulière de *sa famille* susnommée.

Le *Cent* francs versés à la Caisse municipale le *29* Julez *1891* ont été constatés par

56
60
16.90
19.90



2018



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°304

2021



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°304

2022



2023



☞ Photographie du procès-verbal de constatation en date du 25/04/2023



Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le



ID : 063-216300194-20230626-CIM2023_40-AR